

Communication cas Covid-19

Introduction

Ce concept décrit la procédure de communication dans le cas où une personne testée positive au Covid-19 après avoir participé à une ou plusieurs compétitions de tennis de table.

Qui est responsable	Procédure	A quoi faut-il répondre
Personne infectée	Annoncer au propre club (responsable Covid-19)	Quand a eu lieu le test ? Le déclencheur de l'infection est-il connu ? À quelles compétitions de TT la personne a-t-elle participé ?
Club de la personne concernée	Annoncer à Swiss Table Tennis (corona@swisstabletennis.ch ; 031 359 73 90)	Informations : Nom de la personne concernée et coordonnées (si elle est extérieure à l'association), son nom peut-il être publié ? À quelles compétitions de TT la personne a-t-elle participé en dernier lieu ? Envoyer le formulaire "Annoncer un cas Covid-19 »
Club de la personne concernée	Contacteur la hotline du canton de résidence de la personne concernée Lien des Hotlines des cantons	Quelles personnes doivent être mises en quarantaine ? Le canton a-t-il besoin de la liste de présence des compétitions de TT auxquelles la personne a participé ?
Club de la personne concernée	Après consultation de la hotline du canton de résidence de la personne concernée : contacter la hotline du canton des organisateurs des compétitions de TT	Quelles personnes doivent être mises en quarantaine ? Le canton a-t-il besoin de la liste de présence des compétitions de TT auxquelles la personne a participé ?
Club de la personne concernée	Informez Swiss Table Tennis / si un match de ligue régionale est concerné, contactez supplémentaire à l'AR	Quelles mesures les autorités sanitaires cantonales ont-elles prises ? Veuillez envoyer la mise à jour du formulaire "Annoncer un cas Covid-19

Communication cas Covid-19

STT AR, si seul le championnat régional est concerné	Communication avec les clubs et/ou les personnes concernées	Qui communique ? Qu'est-ce qui est communiqué ? Quand communiquons-nous ? Quels sont les canaux utilisés pour la communication ?
STT	Communication extérieure, si les autorités sanitaires cantonales l'exigent	Informations sur le cas Covid-19 et les personnes en quarantaine
STT AR, si seul le championnat régional est concerné	Coordination des conséquences sur le plan de match	Quelles sont les conséquences du cas en question sur le plan du match ?

Légendes

Rouge : Il y n'a pas de communication extérieure
Vert : Communication extérieure après consultation

Ce concept entre en vigueur le 01.10.2020.

Version 1, 30.09.2020